

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°014/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
02/04/2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le huit avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, CEDEYN Jean-Claude, LAVEILLE Olivier.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Absent excusé : AUMONT Alexis.

Présents 08

Votants 09

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoir 01

Pouvoir : AUMONT Alexis à LEGRIX Davy.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par **9 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, et 0 abstention** d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

TAXES	TAUX	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL
Taxes Foncière Bâtie	36.27 %	245 800.00 euros	89 152.00 euros
Taxes Foncière Non Bâtie	22.99 %	79 700.00 euros	18 323.00 euros
Taxe Habitation	5.30 %	99 800.00 euros	5 289.00 euros
Effet coefficient correcteur (contribution)			- 34 640 euros
TOTAL			78 124 euros

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

Le Maire



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	236 367	36,27	112,83	245 800	89 152	36,27	89 152
Taxe foncière non bâties (TFNB)	76 688	22,99	105,02	79 700	18 323	22,99	18 323
Taxe d'habitation (TH)	98 291	4,72	48,26	99 800	4 711	5,30	5 289
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	112 764
			Total	112 186	112 186	>>>	
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité = 112 186		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			1 496	0	0	-34 640	11
								-33 14

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	112 764	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-33 144	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	79 620
---	---------	---	---	---------	---	---	--------

À EVREUX
Le 08 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
SOPHIE LOPEZ
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 08 AVR. 2024
Pour la Commune,
Marie-Françoise LECLERC
Le Maire



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	74
Personnes de condition modeste	0
Taux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
Taux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

1 422

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	4 430

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

13 218

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,527878
d. Taux FB commune 2020	9,61
e. Taux FB département 2020	20,24

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	48,75	121,88	9,05000	112,83
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	52,15	130,38	25,36000	105,02
Taxe d'habitation (TH)	24,45	20,65	61,13	12,87000	48,26
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	8,76
b. Taux maximum de la majo	0,584

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

22,96